

SEANCE DU 5 JUILLET 2013

QUESTIONS FINANCIERES

Décision modificative n°1 : Budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les transferts de crédits nécessaires suivants :

	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit
CH 23 c/2315 Installation, matériel et outillage techniques		22 000€
CH 4581 c/45811 AEP rue Michelet	12 000 €	
CH 4581 c/45812 AEP rue du Rhin	10 000 €	

Columbarium

M. Gérard Poure présente deux devis pour la fourniture et la pose d'un columbarium de 12 cases dans le cimetière de la commune :

- l'entreprise Roc-Eclerc, d'un montant de 12 040,13 €HT

- l'entreprise Munier, pour un montant de 10 718,37 €HT

M. Poure précise que des cases peuvent être rajoutées. Mais pour le moment, 7 à 8 cases sont suffisantes.

M. Adrien Kunkler dit qu'il faudra refaire le cimetière à un moment ou un autre.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 10 718,37 €HT de l'entreprise Munier,

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

Echafaudage

Lors du dernier conseil du 07 juin, l'achat d'un échafaudage pour l'ouvrier communal avait été évoqué. M. Roland Baumann, l'ouvrier communal, avait obtenu 3 devis :

- l'entreprise ROLL, pour un montant de 5 600 €HT

- l'entreprise Akzo Nobel, pour un montant de 4 733,38 €HT

- l'entreprise Distel, pour un montant de 5 500 €HT

M. Christian Allemann avait proposé de se renseigner sur les prix pratiqués en Suisse. Les devis qu'il a reçus ne comprennent pas le prix de la maintenance, ce qui signifie qu'il faudrait faire venir quelqu'un chaque année pour l'entretien et les vérifications. Dans les devis français, au contraire, la maintenance est déjà dans le prix global, ce qui est plus avantageux.

Après discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir une entreprise française,

Autorise le Maire à passer commande d'un échafaudage pour un montant maximum de 5 800 € HT après mise en concurrence de différentes sociétés,

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

Devis chaudière pour l'école

M. Gérard Poure présente trois devis pour le remplacement de la chaudière fioul à l'école :

- l'entreprise Gutzwiller, pour un montant de 17 020,92 €HT
- l'entreprise Chauffage de France, pour un montant de 20 805,26 €HT
- l'entreprise Habé et Fils, pour un montant de 30 216 €HT

L'entreprise Habe et Fils n'a pas inclus le nettoyage de la cuve dans sa proposition de prix contrairement à Gutzwiller.

Il est demandé si les travaux pourront être faits avant la rentrée de septembre.

M. Kunkler dit que si les travaux ne sont plus possibles durant les vacances d'été, il faudra les prévoir pour les prochaines vacances, à la Toussaint.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 17 020,92 €HT de l'entreprise Gutzwiller,

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

Il est précisé qu'il faudra se renseigner sur les possibles subventions qui pourraient être versées pour cet achat.

OUVERTURE DES COMMERCES D'EPICERIE LE DIMANCHE MATIN

M. le Maire expose que pour répondre aux besoins de la population et considérant que la commune d'Attenschwiller a un caractère rural, notamment au regard du nombre de ses habitants, un statut local pourrait être adopté, permettant l'ouverture des épiceries et supérettes sises sur le territoire communal les dimanches matin.

Il est proposé que l'ouverture se fasse pendant 3 heures, de 9h à 12h et que le statut local permette l'emploi de personnel.

Oùï l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la proposition d'un statut local permettant l'ouverture des épiceries et supérettes sises sur le territoire communal les dimanches matin,

Approuve l'ouverture des épiceries et supérettes pendant 3 heures, de 9h à 12h et le fait que l'emploi de personnel soit autorisé,

Autorise le Maire à arrêter ce statut local.